

## APPEL À CANDIDATURES : RÉSIDENCE AU QUÉBEC EN 2024

Dépôt des candidatures jusqu'au dimanche 11 juin 2023, minuit

---

Cet appel à candidatures est lancé afin de désigner l'artiste belge francophone qui sera accueilli en résidence au Centre d'art actuel Bang (Saguenay, Québec) en 2024, pour un séjour de trois mois.

### CONTEXTE

Afin de contribuer au rayonnement international des artistes belges francophones et grâce aux relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le BPS22 Musée d'art de la Province de Hainaut (BPS22) a conclu un partenariat avec le [Conseil des arts et des lettres du Québec](#) (CALQ) et le [Centre d'art actuel Bang](#) (centre Bang) pour la réalisation d'un programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences en arts visuels.

Dans ce cadre, chaque année depuis 2017, un artiste québécois est sélectionné pour séjourner au BPS22 à Charleroi et un artiste belge francophone est accueilli au centre Bang à Chicoutimi, l'un des arrondissements urbains de la Ville de Saguenay, au Québec.

Après une première entente fructueuse de 6 ans, le BPS22, le CALQ et Bang renouvellent ce partenariat à partir de 2024 afin de continuer ce projet de résidence annuelle à partir de 2024.

### OBJECTIF

Le principal objectif de cette entente conclue entre le BPS22, le CALQ et Bang est de promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes belges francophones et québécois à un niveau international. Par le biais de la résidence de recherche-crédation, le BPS22 et Bang offrent aux artistes sélectionnés un nouvel écosystème culturel et un environnement propice au ressourcement ainsi qu'à la découverte.

## CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉSIDENCE

### **Artistes visés**

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique dans le champ des arts numériques, des arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, installation, performance, arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ces domaines) ou des arts transdisciplinaires.

### **Lieu de résidence**

Le camp de base de la résidence est le Centre d'art actuel Bang à Chicoutimi. Le studio d'hébergement est d'ailleurs situé au 2<sup>e</sup> étage du centre d'art ; il comprend plusieurs chambres/studios et des espaces communs aux artistes en résidence. Sur place, Bang met à la disposition des artistes un soutien technique et logistique qui leur permet de se concentrer sur leur travail artistique. Bang veille également à favoriser le réseautage professionnel et les collaborations avec la dynamique communauté des créateurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

### **Durée et période du séjour à Chicoutimi**

La période exacte est à convenir ultérieurement en commun accord entre l'artiste sélectionné et le centre Bang. L'artiste pourra déterminer la durée du séjour pour une période allant de 2 à 3 mois consécutifs. Cependant, le centre Bang suggère la période de mars à juin comme un moment favorable pour vivre le meilleur du changement des saisons.

### **Montant de la bourse**

Le BPS22 octroie une bourse d'un montant de 5.000 € afin que l'artiste belge francophone sélectionné puisse assurer lui-même ses frais de réalisation (création, production) et de séjour (assurances, subsistance, déplacements sur place, etc.). Le studio d'hébergement à Chicoutimi est pris en charge par Bang. Les frais de voyage (Belgique > Chicoutimi > Belgique) sont payés par le BPS22. Les candidats n'ont pas à soumettre de budget prévisionnel dans leur dossier de candidature et l'artiste sélectionné ne devra pas fournir de budget de clôture au terme de sa résidence.

### **Exemption de résultat**

Soucieux de respecter la liberté de l'artiste et les propres objectifs qu'il vise pour valoriser sa résidence, ni Bang ni le BPS22 ne fixent d'obligations de résultat. Le centre Bang et le BPS22 offrent cependant la possibilité de travailler à la réalisation d'un projet et de le présenter au public.

### **Obligation de visibilité**

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (expositions, etc.) ou à des publications papier et numériques, les logos du BPS22 + CALQ + centre Bang et la mention de ces institutions doivent apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité utilisés par l'artiste.

## ADMISSIBILITÉ

### **Profil du candidat**

L'artiste candidat se déclare artiste professionnel dans le champ des arts numériques, visuels ou transdisciplinaires. Il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte, il offre ses services à titre de créateur contre rémunération ou/et il diffuse/interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte culturels (re)connus.

### **Statut du candidat**

L'artiste candidat doit être de nationalité belge, francophone et doit résider en Belgique francophone.

### **Dossier de candidature**

Un dossier de candidature complet devra présenter une copie de la carte d'identité + un CV (parcours + démarche artistique) + une lettre de motivation (2 pages A4 max) + une première intention (non contraignante) relative au projet qui pourrait être développé durant la résidence à Bang + des reproductions et des liens vidéo permettant au jury d'apprécier le travail accompli par l'artiste ces dernières années dans le domaine des arts numériques, des arts visuels et des arts multidisciplinaires. Ce dossier de candidature est à transmettre avant le dimanche 11 juin 2023, minuit, à l'adresse [info@bps22.be](mailto:info@bps22.be) avec l'objet suivant : Candidature - Appel 2023 - Résidence Bang 2024.

## INADMISSIBILITÉ

Sont considérés comme inadmissibles les dossiers de candidature incomplets ; les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ; les projets réalisés dans le cadre d'un programme scolaire ; les candidatures déposées au nom d'un collectif d'artistes ou d'un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que leur constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif.

## ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les demandes reçues seront évaluées en fonction de critères tels que la qualité du travail artistique, l'intérêt de l'artiste pour une résidence de trois mois à Chicoutimi et la pertinence et la faisabilité du projet proposé. Les demandes seront évaluées par un jury mandaté par la direction artistique du centre Bang.

Tous les candidats seront avertis personnellement de la décision du jury le vendredi 23 juin 2023. Le choix du résident 2024 par le jury sera une décision définitive et sans appel.

## PLUS D'INFOS SUR LE CENTRE D'ART ACTUEL BANG

Bang est le plus ancien centre d'artistes au Canada. Son historique remonte à 1958. Le centre s'est donné pour mission de créer des espaces aptes à soutenir l'expérimentation et la création en mettant, à la disposition des artistes, un contexte, des outils et un soutien technique adéquats. C'est dans ces espaces totalisant 1.850 m<sup>2</sup> que Bang offre de nombreuses résidences de recherche-crédation, des activités de diffusion et plusieurs services de soutien aux artistes.

[Présentation du centre Bang](#)

[Studio d'hébergement à Chicoutimi](#)

[Bang sur Facebook](#)

## ARTISTES RÉSIDENTS DE 2017 À 2023

Depuis 2017, ce projet a permis aux artistes belges francophones [Maxence Mathieu](#) (2017), [Philippe Braquenier](#) (2018), [Hélène Petite](#) (2019), [Pauline Debrichy](#) (2021), [Jérôme Giller](#) (2023) et [François Winants](#) (2023) d'être accueillis au centre Bang.

Du côté des artistes québécois, [Marie-Andrée Pellerin](#) (2017), [Mathieu Valade](#) (2018), [Sara Létourneau](#) (2019), [Stéphanie Auger](#) (2022), [Magali Baribeau-Marchand](#) (2022) et Jonathan Roy (2023) ont été accueillis en Belgique au BPS22.

Trois expositions collectives rassemblant certains de ces artistes ont déjà été organisées :

Centre Bang du 01.11.2019 au 01.03.2020 : Exposition [Horizons](#)

BPS22 du 19.06 au 12.09.2021 : Exposition [Lettres de Misarchie. Charleroi-Chicoutimi](#)

Centre Bang du 01.10 au 13.11.2020 : Exposition [Espace Texte Matière](#)

## CONTACT POUR INFOS

Fabien De Reymaeker

+32.71.27.29.89

fabien.dereymaeker@bps22.be

---

*Le genre grammatical utilisé dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.*